

**VILLE DE REPENTIGNY**

**M.R.C. DE L'ASSOMPTION**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 572**

*Règlement décrétant la réalisation de travaux de stabilisation d'une partie de la rive gauche (sud) de la rivière L'Assomption à la hauteur de l'avenue des Rivières ainsi qu'un emprunt total de 2 300 000 \$ à ces fins*

---

ATTENDU QUE le projet pour la réalisation de travaux de stabilisation d'une partie de la rive gauche (sud) de la rivière L'Assomption à la hauteur de l'avenue des Rivières est inscrit au projet de programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 ;

ATTENDU QUE ce projet de règlement doit être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter ainsi qu'à l'approbation de la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation tel que le prévoit la Loi;

ATTENDU la présentation du projet de règlement, le dépôt de ce dernier et l'avis de motion donné lors de la séance du conseil tenue le 13 juillet 2021 tel que le requiert la loi;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal décrète et statue ce qui suit :

1. Le conseil municipal décrète la réalisation de travaux de stabilisation d'une partie de la rive gauche (sud) de la rivière L'Assomption à la hauteur de l'avenue des Rivières ainsi que la réalisation de travaux connexes au montant de 2 300 000 \$; ces coûts comprennent les honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux, les frais de financement, les contingences et les frais d'administration, le tout tel qu'il appert de l'estimation préparée par Monsieur Charles Renaud, Ingénieur en chef – Gestion des infrastructures, daté du 6 juillet 2021, lequel document est joint au présent règlement sous l'annexe « A ».
2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 2 300 000 \$ pour les fins du présent règlement, cette somme incluant le coût des travaux mentionnés à l'article 1, les frais incidents, les imprévus et les taxes.
3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 2 300 000 \$ sur une période de vingt (20) ans.
4. Le conseil autorise la trésorière ou son adjoint à emprunter temporairement une somme égale au montant total de l'emprunt décrété par le présent règlement conditionnellement à l'obtention des approbations requises par la loi ainsi qu'à sa promulgation.
5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avèrerait insuffisante.
6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le cas échéant, le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

7. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

8. Tous les autres détails et matières relatifs au présent règlement, à l'émission et à la négociation des obligations ainsi qu'au taux de l'intérêt, seront réglés et déterminés par résolution du conseil au besoin, conformément à la loi.
9. Le présent règlement entre en vigueur selon les termes de la loi.

---

Chantal Deschamps, Ph. D.  
Mairesse

---

Louis-André Garceau, avocat  
Greffier

Adopté à une séance du conseil,  
tenue le 10 août 2021.

**VILLE DE REPENTIGNY**  
**M.R.C. DE L'ASSOMPTION**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 572**

**ANNEXE A**

« A » : Estimation détaillée préparée par Monsieur Charles Renaud, Ingénieur en chef – Gestion des infrastructures, datée du 6 juillet 2021.

---

Chantal Deschamps, Ph. D.  
Mairesse

---

Louis-André Garceau, avocat  
Greffier

**ESTIMATION PRÉLIMINAIRE**

**SOMMAIRE**

**1. DESCRIPTION DES TRAVAUX**

ORGANISATION DE CHANTIER	20 000,00 \$
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	10 450,00 \$
CHEMIN D'ACCÈS ET DÉBOISEMENT	76 100,00 \$
ÉLÉMENT DE DRAINAGE	21 000,00 \$
PALIER DE TRAVAIL AU PIED DU GLISSEMENT	1 103 750,00 \$
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT	109 000,00 \$
DÉMOLITION	8 800,00 \$
FONDATION DE CHAUSSÉE	16 050,00 \$
BORDURES	49 500,00 \$
ENROBÉS BITUMINEUX	146 300,00 \$
MARQUAGE ET LIGNAGE	5 000,00 \$
ENVIRONNEMENT	140 000,00 \$

**2. COÛTS DES TRAVAUX** **1 705 950,00 \$**

**3. TAXES NETTES (4,99 %)** **85 126,91 \$**

**4. TOTAL DES TRAVAUX** **1 791 076,91 \$**

**5. CONTINGENTS (10 %)** **167 733,09 \$**

**6. HONORAIRES PROFESSIONNELS ET/OU SALAIRE DES EMPLOYÉS  
MUNICIPAUX, ÉTUDES PRÉLIMINAIRES, PRÉPARATION DES PLANS  
ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX** **170 595,00 \$**

**7. FRAIS D'ADMINISTRATION ET DE FINANCEMENT** **170 595,00 \$**

**8. GRAND TOTAL DES TRAVAUX** **2 300 000,00 \$**



Charles Renaud, ing.  
Ingénieur en chef - Gestion des infrastructures  
2021-07-06

**DATE :** Le 23 juin 2021  
**PROJET :** Stabilisation de la rive gauche  
 Rivière l'Assomption  
**CLIENT :** Ville de Repentigny  
**DOSSIER :** 08.00.02



### ESTIMATION BUDGÉTAIRE

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
<b>1.0</b>	<b>ORGANISATION DE CHANTIER</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ arpentage de construction</li> <li>▪ signalisation des travaux et sécurité sur le chantier</li> <li>▪ frais généraux et autres frais</li> </ul>	1	global	20 000,00 \$	20 000 \$
<b>2.0</b>	<b>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</b>				
2.1	Rideau de turbidité à installer avant le début des travaux d'enrochement et à conserver durant toute la durée des travaux	1	global	10 000,00 \$	10 000 \$
2.2	Barrière à sédiments en géotextile	45	m.lin.	10,00 \$	450 \$
<b>3.0</b>	<b>CHEMIN D'ACCÈS ET DÉBOISEMENT</b> <i>Jusqu'en bas des talus (± 45 m.lin.)</i>				
3.1	Déboisement pour le chemin d'accès et talus <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ coupe des arbres, arbustes à ras terre</li> <li>▪ disposition des arbres, arbustes, branches, bois mort hors du site</li> <li>▪ les souches peuvent être laissées en place</li> </ul>	7 150	m <sup>2</sup>	5,00 \$	35 750 \$
3.2	Préparation et mise en forme du chemin d'accès <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ déblai / remblai</li> </ul>	180	m <sup>2</sup>	20,00 \$	3 600 \$
3.2.1	Matériau d'emprunt, pierre MG-112 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ afin d'avoir une pente respectable pour les chemins d'accès (<b>Provision</b>)</li> </ul>	75	t.m.	30,00 \$	2 250 \$
3.3	Fondation des chemins d'accès <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ pierre calibre 0 - 300 mm</li> <li>▪ épaisseur moyenne de 500 mm</li> <li>▪ largeur de 4 m</li> <li>▪ longueur : 1 x 330 m.lin. ±</li> <li>▪ fourniture, transport et mise en place</li> </ul>	1 150	t.m.	30,00 \$	34 500 \$

**DATE :** Le 23 juin 2021  
**PROJET :** Stabilisation de la rive gauche  
 Rivière l'Assomption  
**CLIENT :** Ville de Repentigny  
**DOSSIER :** 08.00.02



### ESTIMATION BUDGÉTAIRE

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
<b>4.0</b>	<b>ÉLÉMENT DE DRAINAGE</b>				
4.1	Nouvelles sections de ponceaux <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 450 mm Ø en T.B.A., classe IV à fournir et à installer</li> <li>▪ assise et enrobage en pierre concassée MG-20B, compactée à 90 % du proctor modifié</li> </ul>	35	m.lin.	600,00 \$	21 000 \$
<b>5.0</b>	<b>PALIER DE TRAVAIL AU PIED DU GLISSEMENT</b>				
5.1	Enlèvement des matériaux du glissement <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ jusqu'au sol non remanié</li> <li>▪ incluant excavation de la clé 3 m large par courte section à la fois (3 mètres)</li> </ul>	16 200	m <sup>3</sup>	20,00 \$	324 000 \$
5.2	Confection de la clé (enrochement) <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ pierre 0-500 mm (D50&gt;150 mm)</li> <li>▪ fourniture, transport et mise en place</li> <li>▪ largeur de 3 m</li> <li>▪ pierre provenant d'une carrière 3 m large par courte section à la fois (3 mètres)</li> </ul>	7 500	t.m.	37,50 \$	281 250 \$
5.3	Protection du pied de talus (adjacent à la clé) <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ enrochement avec pierre dynamitée</li> <li>▪ grosseur entre 500 à 1 000 mm Ø</li> <li>▪ pierre provenant d'une carrière 3 m large par courte section à la fois (3 mètres)</li> </ul>	1 100	t.m.	50,00 \$	55 000 \$
5.4	Carapace externe dans les talus <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ constituée d'une pierre concassée calibre 400-600 mm</li> <li>▪ épaisseur : 1200 mm</li> <li>▪ placée du bas vers le haut</li> <li>▪ pierre provenant d'une carrière 3 m large par courte section à la fois (3 mètres)</li> </ul>	6 500	t.m.	42,00 \$	273 000 \$
5.5	Sous-couche dans les talus <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ constituée d'une pierre concassée</li> <li>▪ calibre 0-400 mm</li> <li>▪ épaisseur : 600 mm</li> <li>▪ placée du bas vers le haut</li> <li>▪ pierre provenant d'une carrière 3 m large par courte section à la fois (3 mètres)</li> </ul>	5 500	t.m.	31,00 \$	170 500 \$

**DATE :** Le 23 juin 2021  
**PROJET :** Stabilisation de la rive gauche  
 Rivière l'Assomption  
**CLIENT :** Ville de Repentigny  
**DOSSIER :** 08.00.02



### ESTIMATION BUDGÉTAIRE

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
<b>6.0</b>	<b>TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT</b>				
	<i>Après les travaux d'enrochement complétés</i>				
6.1	Terre végétale <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ mise en place au-dessus des fondations des chemins d'accès et empierrement du talus</li> <li>▪ 150 mm d'épaisseur</li> <li>▪ provenant d'une source extérieure</li> </ul>	7 150	m <sup>2</sup>	10,00 \$	71 500 \$
6.2	Ensemencement hydraulique <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ tel que Herbio stable</li> <li>▪ incluant matelas anti-érosion fixé à l'aide de crampons à tous les 3 mètres</li> </ul>	7 150	m <sup>2</sup>	5,00 \$	35 750 \$
6.3	Plantation d'arbres <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ espèces indigènes (voir recommandation biologiste)</li> </ul>	500	unité	3,50 \$	1 750 \$
<b>7.0</b>	<b>DÉMOLITION</b>				
7.1	Enlèvement du pavage existant	2200	m <sup>2</sup>	4,00 \$	8 800 \$
<b>8.0</b>	<b>FONDATEMENTS DE CHAUSSÉE</b>				
8.1	Fondation granulaire <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ MG-20, pierre concassée provenant d'une carrière</li> <li>▪ épaisseur après compactage à 95 % PM : 50 mm</li> </ul>	430	t.m.	35,00 \$	15 050 \$
8.2	Géotextile de renforcement ( <i>Provision</i> ) <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Géo-9, TX-R ou équivalent approuvé</li> <li>▪ chevauchement des laizes : 600 mm minimum</li> </ul>	200	m <sup>2</sup>	5,00 \$	1 000 \$
<b>9.0</b>	<b>BORDURE</b>				
9.1	Bordure en béton, coulé en place <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ bordures tel que détails</li> <li>▪ incluant excavation et remblayage</li> <li>▪ incluant assise en pierre nette</li> <li>▪ incluant coffrage à la main si requis pour les sections de puisard</li> </ul>	330	m.lin.	150,00 \$	49 500 \$

**DATE :** Le 23 juin 2021  
**PROJET :** Stabilisation de la rive gauche  
 Rivière l'Assomption  
**CLIENT :** Ville de Repentigny  
**DOSSIER :** 08.00.02



### ESTIMATION BUDGÉTAIRE

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
<b>10.0</b>	<b>ENROBÉS BITUMINEUX</b>				
10.1	Couche de roulement <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ ESG-10, PG 58H-34</li> <li>▪ épaisseur 50 mm compactée</li> <li>▪ incluant traits de scie et préparation de la surface granulaire</li> <li>▪ incluant ajustement des regards, puisards et boîtes de vannes</li> </ul>	475	t.m.	140,00 \$	66 500 \$
10.2	Couche de fondation <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ ESG-14, PG 58H-34</li> <li>▪ épaisseur 60 mm compactée</li> <li>▪ incluant traits de scie et préparation de la surface granulaire</li> <li>▪ incluant ajustement des regards, puisards et boîtes de vannes</li> </ul>	570	t.m.	140,00 \$	79 800 \$
<b>11.0</b>	<b>MARQUAGE ET LIGNAGE</b>				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ ligne centrale</li> <li>▪ lignes d'arrêt</li> <li>▪ piste cyclable</li> </ul>	1	global	5 000,00 \$	5 000 \$
<b>12.0</b>	<b>ENVIRONNEMENT</b>				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ compensation environnementale</li> </ul>	1	global	140 000,00 \$	140 000 \$
<b>TOTAL</b>					<b>1 705 950 \$</b>